

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2577/2018	Objet : Signature de la Convention d'Objectif et de Financement - investissement sur fonds locaux dans le cadre du déploiement du schéma départemental de l'accueil physique de la CAF : acquisition de matériel informatique pour l'aménagement d'un espace numérique dédié, au sein du CCAS de la ville.

Conseillers en exercice : 27 Présents : 16 Pouvoirs : 7
Absents : 4 Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 19 h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Marie-Paule BOILLOT donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Jean-Luc DESPREZ donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Danielle METRAL, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Pierre BORNE.

Absents : Alphonse BOYE, Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Enfance-Jeunesse -Scolaire du 17 décembre 2018 ;

Considérant que dans le cadre du dispositif « Fonds locaux », la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val de Marne propose des aides financières pour soutenir l'acquisition de matériel informatique pour l'aménagement d'un espace numérique dédié aux administrés, au sein du CCAS de la ville ;

Considérant que la Ville s'est inscrite dans cette démarche et qu'elle peut ainsi bénéficier d'un financement à hauteur de 100 % HT du coût total du projet ;

Considérant que la Convention d'Objectif et de Financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales définit et encadre les modalités de réalisation et de versement de la subvention sur fonds locaux ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPROUVE la Convention d'Objectif et de Financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne - investissement sur fonds locaux dans le cadre du déploiement du schéma départemental de l'accueil physique de la CAF : acquisition de matériel informatique pour l'aménagement d'un espace numérique dédié, au sein du CCAS de la ville, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 décembre 2018


Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

